

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM DU PRODUIT : MYKE[®] PRO GAZON•WP

Nom du fabricant Premier Tech Biotechnologies 1, avenue Premier Rivière-du-Loup (Québec) G5R 6C1 CANADA	Numéro de téléphone d'urgence: (418) 867-8883
	Numéro de téléphone pour information: 1-800-606-6926
	Date de préparation de la fiche : 2010/06/29
	Rédigée par: Développement de produits, Premier Tech Biotechnologies

SECTION 2 – INGREDIENTS (COMPOSITIONS/RENSEIGNEMENTS)

NOM	# CAS	TENEUR (% p/p)	LIMITES D'EXPOSITION		
			OSHA PEL	ACGIH TLV	RSST (VEMP)
Kaolinite	1332-58-7	65	15 mg/ m ³ (T) 5 mg/ m ³ (R)	2 mg/ m ³ (R)	5 mg/ m ³ (R)
Terre de diatomées amorphe	61790-53-2	20		10 mg/ m ³ (T)	
Ingrédients non contrôlés		15			

T: MASSE TOTALE R: MASSE RESPIRABLE

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIES D'ABSORPTION:	Inhalation	Cutané	Oculaire	Ingestion
	X	Blessures ouvertes	X	X

EFFETS AIGUS

INHALATION	CONTACT CUTANÉ	CONTACT OCULAIRE	INGESTION
Irritant	Sans effet	Irritant	Sans effet

EFFETS CHRONIQUES

CONTACT CUTANÉ:	Peut causer une irritation oculaire ou de la peau lorsqu'en grande concentration.
INHALATION :	L'inhalation sur une période prolongée d'une grande quantité de poussières nuisibles peut provoquer l'obstruction des poumons, irriter la membrane muqueuse et rendre les poumons vulnérables aux maladies respiratoires.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

INHALATION :	Amener la victime à l'air frais.
CONTACT CUTANÉ:	Garder les blessures ouvertes couvertes et propres. Si contact, nettoyer avec de l'eau et du savon.
CONTACT OCULAIRE:	Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

MESURE SPÉCIALE EN CAS D'INCENDIE:	Aucune	POINT D'ÉCLAIR:	Non applicable
MOYEN D'EXTINCTION:	Eau	LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ (LFL) :	Non applicable
DANGER DE FEU OU D'EXPLOSION:	Aucun	LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ (UFL) :	Non applicable

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Utiliser une méthode de nettoyage qui ne soulève pas la poussière.

SECTION 7 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS LORS DE LA MANIPULATION ET DE L'ENTREPOSAGE:	S'il y a présence excessive de poussières, éviter de la respirer en utilisant une ventilation adéquate et/ou un appareil respiratoire approuvé NIOSH ou MSHA pour ce type de poussière.
AUTRES PRECAUTIONS:	Des lunettes de sécurité devraient être portées lorsque la quantité de poussière est assez élevée.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION RESPIRATOIRE:	S'il y a présence de poussière, utiliser un appareil respiratoire approuvé NIOSH ou MSHA pour ce type de poussière.
VENTILATION:	Lorsqu'il y a présence excessive de poussière, il est recommandé de ventiler les lieux.
GANTS PROTECTEURS:	Habituellement pas nécessaire mais suggérés lorsqu'il y a des blessures ouvertes que ne sont pas bien protégées.
PROTECTION OCULAIRE:	Des lunettes de sécurité devraient être portées lorsque la quantité de poussière est assez élevée pour causer une irritation.
VÊTEMENTS OU ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION:	Vêtements de travail habituels.

SECTION 9 – CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET PROPRIÉTÉS CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :	Solide, poudre	PRESSION DE VAPEUR (MM HG) :	Non applicable
APPARENCE :	Poudre grisâtre	POINT D'ÉBULLITION:	Non applicable
ODEUR :	Inodore	DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1) :	Non applicable
DENSITÉ RELATIVE (H ₂ O = 1) :	0,5	POINT DE FUSION :	Non applicable
SOLUBILITÉ DANS L'EAU:	Insoluble	TAUX D'ÉVAPORATION (BUTYL ACETATE= 1) :	Non applicable

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ :	Le produit est stable
CONDITIONS À ÉVITER:	Aucune connue
INCOMPATIBILITÉ (S) :	Non réactif
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :	Aucune connue
POLYMERISATION DANGEREUSE:	Ne peut se produire

SECTION 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

LIMITE D'EXPOSITION:	Voir la section 2
EFFETS CANCÉRIGÈRES:	Aucune donnée disponible
EFFETS MUTAGÈNES	Aucune donnée disponible
EFFETS TÉRATOGENES:	Aucune donnée disponible

SECTION 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Généralement considéré comme un produit inerte chimiquement dans l'environnement.

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les résidus de ce produit ne sont pas considérés dangereux. Disposer de tous les résidus conformément aux lois en vigueur dans votre localité.

SECTION 14 – INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

TDG CLASSIFICATION:	Non réglementé
---------------------	----------------

SECTION 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

L'information mentionnée dans cette fiche est exacte et fiable au meilleur de notre connaissance à cette date. Cependant, cette information ne devrait pas être interprétée comme étant la garantie de son exactitude et de sa fiabilité, ou comme étant complète. Aucune garantie de toute sorte n'est donnée ou impliquée et Premier Tech Biotechnologies ne sera pas responsable des dommages, pertes, blessures, ou dommages conséquents qui pourraient résulter de l'utilisation ou de la dépendance de l'information mentionnée ci-haut. Les utilisateurs devraient toujours mener leurs propres recherches quant à la pertinence des renseignements pour une utilisation spécifique

SECTION 16 – AUTRE INFORMATION
SIGNIFICATIONS DES ABRÉVIATIONS :

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists	OSHA	Occupational Health and Safety Administration
		PEL	Permissible Exposure Limit
CAS	Chemical Abstracts Service (Registration number)	RSST	Provincial Workplace Health and Safety Regulations
TDG	Transportation of Dangerous Goods	TLV	Threshold Limit Value
MSHA	Mine Safety and Health Administration	VEMP	Adjusted Average Exposure Rate
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health		